



CHARTÉ DIVERSITÉ ET INCLUSION



Le talent n'a ni sexe ni couleur de peau !

Chez Groupe S'cape, nous croyons qu'une politique volontariste de représentation de la diversité, associée à une stratégie d'inclusion favorise un climat propice au développement et à l'épanouissement de tous nos collaborateurs et est également un moyen efficace de création de valeur au sein de notre Groupe.

Ainsi nous nous engageons à favoriser un environnement de travail ouvert à chacun, quels que soient son parcours, son genre, ses origines sociales ou ethniques, son âge, sa religion, son orientation sexuelle ou son identité de genre, en dépit de tout handicap ou problème de santé.

Un engagement fort pris au niveau de la direction mais qui nécessite aussi l'engagement de tous les collaborateurs du Groupe S'cape : accueillir la diversité, promouvoir l'équité et l'égalité des chances, défendre la non-discrimination et garantir un climat inclusif dans ses relations de travail au sein de l'entreprise ou avec ses partenaires prestataires, fournisseurs, parties prenantes est l'affaire de chacun.

Notre engagement

Le Groupe S'Cape s'engage à :

- ◆ Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de la relation de travail
- ◆ Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes
- ◆ Promouvoir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- ◆ Favoriser l'accueil et l'insertion des personnes en situation de handicap

Les objectifs

- ◆ Construire des équipes efficaces, où tout le monde se sent valorisé, inclus, traité équitablement et avec dignité.
- ◆ Prendre en compte de nouvelles idées afin d'encourager la créativité et l'innovation.
- ◆ Acquérir et développer des talents sur la base de critères objectifs et de mérite.



1. La non-discrimination

Toute pratique discriminante envers les travailleurs pour des motifs tels que l'ethnie, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'orientation sexuelle, l'ascendance nationale ou l'origine sociale nuit à la cohésion collective. Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de lutter contre la discrimination tout en valorisant les compétences et l'égalité des chances :

- ◆ **Optimiser le recrutement** afin d'encourager la diversité des candidatures. Cet objectif nécessite en particulier la mise en place de tout dispositif permettant de lutter contre l'autocensure et de centrer les processus de recrutement sur les compétences ;
- ◆ **Rémunérer équitablement** afin d'assurer qu'à niveau de compétences, ancienneté et à poste égal, les rémunérations répondent au principe d'équité. L'atteinte de cet objectif repose en particulier sur la mise en oeuvre effective du principe de « salaire égal pour un travail de valeur égale » ;
- ◆ **Promouvoir équitablement** afin d'assurer à chacun(e) une évolution professionnelle conforme à ses aptitudes et aspirations. L'atteinte de cet objectif repose notamment sur la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs et managers.

2. L'insertion professionnelle des jeunes

Attirer les talents de demain est Un objectif stratégique pour le Groupe S'cape. Le Groupe se fixe deux objectifs permettant de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes :

- ◆ **Optimiser les démarches d'accueil** en stage et en alternance des jeunes ;
- ◆ **Contribuer à la formation des jeunes** à travers des actions auprès d'écoles telles que des interventions, l'accueil de classes au sein de l'agence pour des journées découverte.

3. L'égalité professionnelle femmes-hommes

L'égalité professionnelle femmes-hommes est identifiée comme une composante fondatrice et fédératrice du Groupe S'cape. Le Groupe se fixe trois objectifs permettant de favoriser la parité :

- ◆ **Favoriser la mixité femmes-hommes** des équipes, pour tous les postes ;
- ◆ **Informier** les collaborateurs et managers des droits et devoirs de chacun-e en matière de congés de maternité ou de paternité, de congé parental, des droits du travail à temps partiel ;
- ◆ **Veiller à ne pas pénaliser** la carrière des personnels en raison de maternité (et autres situations : famille monoparentale, enfants handicapés, ...).

4. L'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap

Les conditions d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap constituent Un fort levier de cohésion sociale au sein de l'entreprise.

L'approche du Groupe repose sur deux objectifs :

- ◆ Adapter les profils de postes afin d'optimiser le recrutement des personnes en situation de handicap ;
- ◆ Favoriser un environnement de travail adapté à l'intégration des personnes en situation de handicap.

L'atteinte de ces objectifs passe notamment par la sensibilisation des collaborateurs et managers et à l'intégration des personnes en situation de handicap.

